



## CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2023

### Liste des DÉLIBÉRATIONS

Un pouvoir : CURT-COMTE Élodie à MOLLIER Philippe

Présents : 10

Votants : 11

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Vote</i>
01/2023	Marché de travaux Chalet ESF Mont-Rond	Unanimité 8/8
02/2023	Taxe sur les remontées mécaniques	Unanimité 11/11
03/2023	Dépenses avant le vote des BP 2023	Unanimité 11/11
04/2023	Privatisation de la patinoire pour un tournage de film en janvier 2024	Unanimité 11/11

## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 à 19 h

Présents : MOLLIER Philippe, DIREZ Lionel, MOLLIER dit CAMUS Bruno, VERNIER FAVRAY Claude, ANCENAY Laurence, GAIDON Gaëlle, GROGNUX Jean-Michel, MOLLIER Kevin, OUVRIER-BUFFET Yohann et VERNEX-LOZET Patricia.

Excusée : CURT-COMTE Élodie (pouvoir donné à MOLLIER Philippe).

Public : Joëlle VERNEX-LOZET, Mme LANG, Mme MADELAINE M-F, M. MICHOT et une autre personne.

Ordre du jour :

- 1/ Marché de travaux de reconstruction du chalet ESF Mont-Rond
- 2/ Taxe sur les remontées mécaniques
- 3/ Dépenses avant le vote des BP 2023
- 4/ Questions diverses

### 1/ MARCHÉ de TRAVAUX de RECONSTRUCTION du CHALET ESF MONT-ROND

PM : nous avons rencontré, avec Jean-Michel, Grosset-Janin. On a fait enlever des rideaux électriques, des gouttières inox, le mode de chauffage.... De 784'990 € on a négocié à 738'299.63 € TTC ; la banque est offerte. Les travaux débuteront fin mars début avril. Il suffira de trouver une entreprise pour décaisser de chaque côté pour l'isolation.

Chauffage hydraulique au sol avec chaudière électrique.

JMG : on gagne plus de 38'000 € par rapport à leur proposition.

LA : c'est quand même une grosse somme...

Arrivée de PVL à 19h10.

PM : on a fait enlever des portes intérieures.

JMG : ce n'est pas luxueux c'est thermique.

Au niveau du local du Club, on a fait remonter de 30 cm car avant les grands se cognaient.

PVL : au niveau électrique il ne faut pas trop d'ampoules comme à l'école...

JMG : au niveau intérieur il y a des règles à respecter. Il y aura aussi l'éclairage extérieur pour le soir.

PM : il y a 44 prises de courant prévues. Ce local est en 4 parties : sécurité – ESF – Club et salle ESF.

PVL : pas de WC public ?

PM : non juste des toilettes accessibles aux enfants de l'ESF.

JMG : on est sur une fosse par sur le réseau assainissement.

PM : la livraison est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

### 1/ Reconstruction chalet ESF Mont-Rond : marché de travaux

*M. Mollier dit Camus Bruno, Grognux Jean-Michel et CURT-COMTE Élodie, membres de l'ESF et/ou du Club des Sports ne prennent pas part au vote.*

M. le Maire rappelle le sinistre du chalet ESF du Mont-Rond et Club des Sports, le 11 janvier 2022 et la délibération du 17 janvier 2022 concernant la consultation d'un architecte « tous corps de métier ».

Seul un cabinet a répondu : S.A.S.U. G3 « Grosset-Janin Frères » - 815 route du Fayet – 74700 DOMANCY

M. le Maire dépose sur le bureau le devis total des travaux s'élève à 738'299.63 € TTC (dont inclus les frais du cabinet d'études).

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** le marché de travaux qui s'élève à 738'299.63 € TTC ;

**PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite au B.P. 2023 de la Commune – Opération 10001 – compte 21318 ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### 2/TAXE sur les REMONTÉES MÉCANIQUES

*M. le Maire informe que le Service de Gestion Comptable d'Albertville (ex-trésorerie) vérifie toutes les dépenses et recettes et si les Collectivités ne peuvent fournir les délibérations, il convient de régulariser ce fait.*

M. le Maire informe que le Service de Gestion Comptable réclame la délibération de la Taxe sur les Remontées Mécaniques.

M. le Maire rappelle que cette institution de taxe date des années 1980 avec la Loi Montagne sur le C.A. des remontées mécaniques.

La délibération du 23 mai 1986 concernant la convention avec la S.A. SPORT & TOURISME n'est pas suffisamment précise.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**FIXE à 5 % du C.A.** la taxe sur les remontées mécaniques ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### 3/BUDGET 2023 – Dépenses de la COMMUNE avant le vote du Budget Primitif 2023

*M. le Maire cite toutes les dépenses à réaliser avant le vote des B.P. 2023.*

*PVL : pour la porte de la pharmacie est-on obligé de prévoir des vitres anti-effraction ?*

M. le Maire dépose sur le bureau des devis de dépenses qu'il convient d'approuver avant le vote du B.P.  
INVESTISSEMENT budget COMMUNE :  
Opération 10001 – Compte 21312 : remplacement des éléments du bac de condensat chaudière de l'École :  
13'700 € TTC  
Compte 21318 : Porte entrée pharmacie (rappel de 2022) : 13'000 € TTC  
Opération 10002 – Compte 2051 : logiciels complémentaires de dématérialisation de la comptabilité : 1'000  
€ TTC  
Compte 21578 = 2 paires de chaîne pour Unimog Vert : 4'700 € TTC  
FONCTIONNEMENT budget COMMUNE :  
6152 : complément logiciel comptabilité concernant la dématérialisation (hébergement, abonnements et  
formation) : 1'000 € TTC  
61551 : réparation minipelle Bobcat : 5'800 € TTC  
6236 : Impressions du bulletin municipal 2023 et billetterie de la  
patinoire : 1'350 € TTC  
FONCTIONNEMENT budget REMONTÉES MÉCANIQUES  
6127 : Honoraires avocat litige concernant les indemnités pistes : 4'200 € TTC  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
**ACCEPTE** ces différentes dépenses ;  
**INFORME** que ces montants seront inscrits au BP 2023 :  
**COMMUNE - INVESTISSEMENT :**  
Opération 10001 : Compte 21312 = 13'700 €  
Compte 21318 = 13'000 €  
Opération 10002 : Compte 2051 = 1'000 €  
Compte 21578 = 4'700 €  
**COMMUNE – FONCTIONNEMENT :**  
Compte 6152 = 1'000 €  
Compte 61551 = 5'800 €  
**REMONTÉES MÉCANIQUES - FONCTIONNEMENT :**  
Compte : pour un montant de 4'200 €  
**CHARGE** le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

#### **4/ PRIVATISATION de la PATINOIRE pour un tournage de film en 2024**

M. le Maire donne lecture du mél reçu de Noyelling-productions concernant une demande de privatisation de la patinoire pendant 3 jours en hiver 2024.  
Les élus demandent que ce soit pendant le mois de janvier pour laisser l'accès pendant les vacances de février.  
Ils fixent le forfait à 4'000 €.

M. le Maire dépose sur le bureau la demande de Noyelling-productions concernant la privatisation de la patinoire pendant 3 jours l'hiver prochain.  
Les élus demandent que cette occupation se fasse en janvier 2024 pour la qualité de la glace mais aussi pour ne pas pénaliser les touristes en février.  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
**FIXE** un forfait pour la privatisation de la patinoire à **4'000 €** pour les 3 jours de tournage.  
**DEMANDE** que cette privatisation ait lieu en janvier 2024 ;  
**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

#### **5/ NAVETTE SKI BUS**

M. le Maire rappelle le mél de M. JUILLERAT Olivier concernant ses remarques par rapport aux navettes skieurs pendant les vacances de Noël.  
PM : vu la météo de ces vacances et le manque de neige, les bus faisaient Crest-Voland – N.D.B. (jusqu'au Mont-Rond). Il y avait une navette toutes les 15 mn.  
Des touristes se sont plaints auprès des élus, car la navette skieurs Crest-Voland/NDB ne s'arrête plus sur le parking face au cimetière.  
LD : une personne s'est fait « enguirlander » 3 fois à la suite des remarques faites aux remontées mécaniques.  
Elle doit nous envoyer un courrier.

#### **6/ COURRIERS concernant la jonction Le Reguet/Le Planay**

Mme LANG (présente dans le public) : se plaint de la partie non damée sur cette piste de jonction. Sauf en cas de manque de neige, cette piste a toujours été damée. Elle réside depuis 1968 aux Béguelins.  
Mme MADELAINE Marie-France : elle loue l'hiver une partie de son chalet. Ses locataires ne peuvent plus comme auparavant accéder au domaine skiable sans voiture. Elle demande de faire damer comme avant cette portion de piste rapidement.

PM : je vous rappelle les faits : le Préfet a envoyé en juillet dernier, une circulaire précisant les distributions de forfaits gratuits dans les stations savoyardes. Celle-ci arrête la distribution de forfait aux agriculteurs (entre autres). Un agriculteur, propriétaire de terrains au Lachat, demande que cela redevienne comme avant. J'ai demandé à M. Brau-Mouret de faire damer la piste de jonction. Précision : l'agriculteur a droit avec son épouse à 2 forfaits saison NDB gratuits. Je l'ai rencontré 2 fois avec son frère. Ils sont butés ces garçons. La mairie n'a jamais été informée officiellement de ce fait. Et il faut que cette piste soit damée maintenant pendant cette période de froid. JMG : j'ai eu Raymonde et elle est ok pour damer la partie appartenant à la SCI. PM : Cet agriculteur n'a jamais signé la convention d'indemnités de pistes. Il a toujours droit à 2 forfaits saison pour lui et son épouse. Lorsque cet agriculteur faisait partie du bureau des propriétaires terriens, il y avait 2 poids 2 mesures selon les personnes concernées par les indemnités. JMG : les forfaits agriculteurs on n'y avait pas droit à l'époque. Ce sont les mêmes qui utilisent les bornes incendie pour remplir leur cuve alors que les agriculteurs ont tous reçus des courriers leur rappelant l'interdiction d'utiliser les bornes incendies pour des motifs personnels. Cet agriculteur a empêché HAL de damer au Lachat. Ponchaud (président des propriétaires terriens) est même allé le voir... sans résultat ! LD : il faut damer. JMG : il ne faut pas que le dameur soit seul. PM : je vais voir Labellemontagne demain. JMG : les problèmes c'est toujours avec eux. PM : puisque vous êtes là je ne vais pas répondre à vos courriers ? Public : non ce n'est pas la peine.

Fin de séance : 20 h